



L'Aide aux Jeunes Diabétiques  
38, rue Eugène Oudiné - 75013 Paris  
[www.ajd-diabete.fr](http://www.ajd-diabete.fr)

# Les séjours SMR-AJD 2024





## L'AJD au service du jeune qui a un diabète

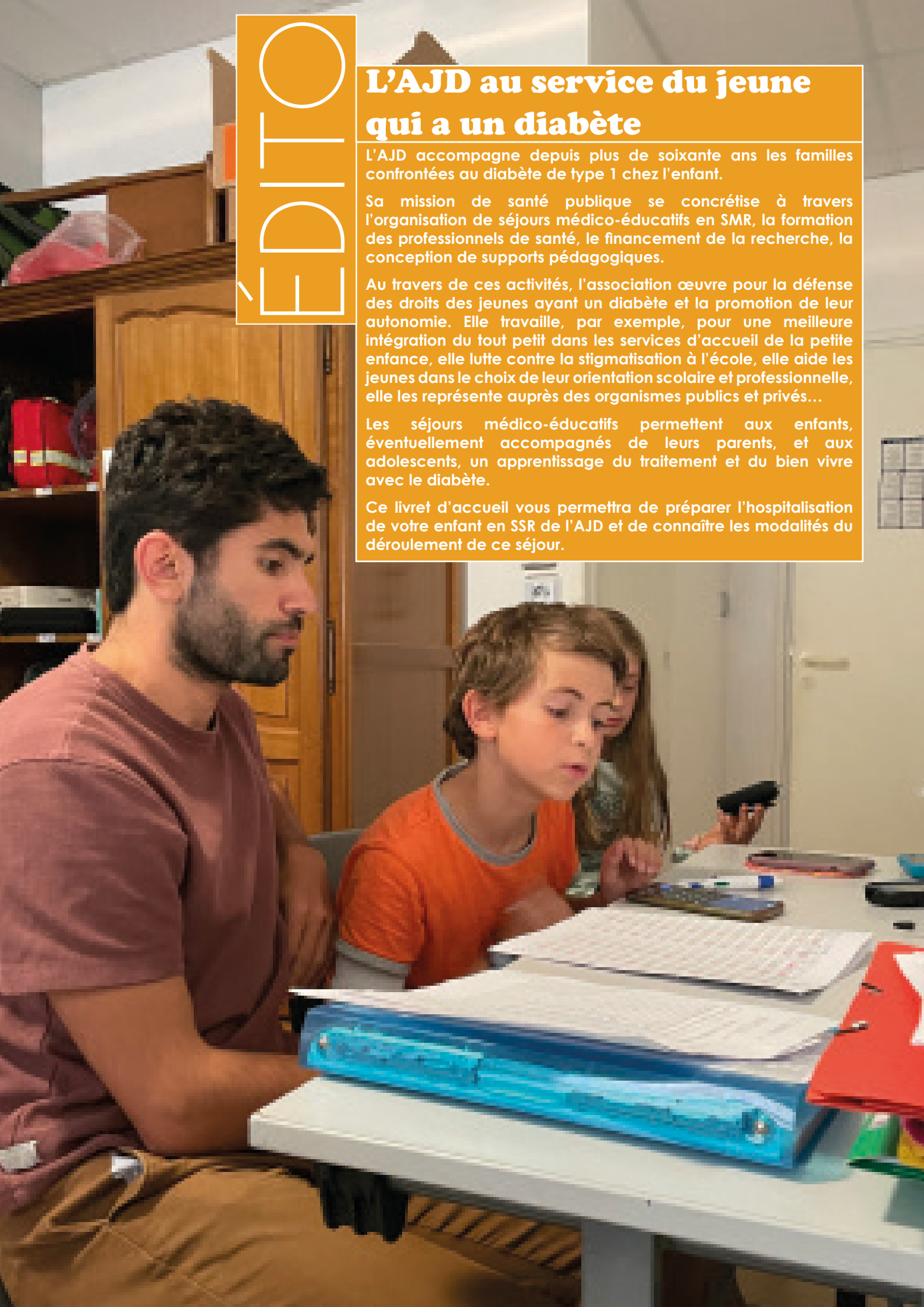
L'AJD accompagne depuis plus de soixante ans les familles confrontées au diabète de type 1 chez l'enfant.

Sa mission de santé publique se concrétise à travers l'organisation de séjours médico-éducatifs en SMR, la formation des professionnels de santé, le financement de la recherche, la conception de supports pédagogiques.

Au travers de ces activités, l'association œuvre pour la défense des droits des jeunes ayant un diabète et la promotion de leur autonomie. Elle travaille, par exemple, pour une meilleure intégration du tout petit dans les services d'accueil de la petite enfance, elle lutte contre la stigmatisation à l'école, elle aide les jeunes dans le choix de leur orientation scolaire et professionnelle, elle les représente auprès des organismes publics et privés...

Les séjours médico-éducatifs permettent aux enfants, éventuellement accompagnés de leurs parents, et aux adolescents, un apprentissage du traitement et du bien vivre avec le diabète.

Ce livret d'accueil vous permettra de préparer l'hospitalisation de votre enfant en SSR de l'AJD et de connaître les modalités du déroulement de ce séjour.





## LES SÉJOURS MÉDICO-ÉDUCATIFS

Le projet et ses objectifs  
Les soins  
L'éducation thérapeutique  
Les activités  
Les droits et engagements

p.04



## PRÉPARER LE SÉJOUR

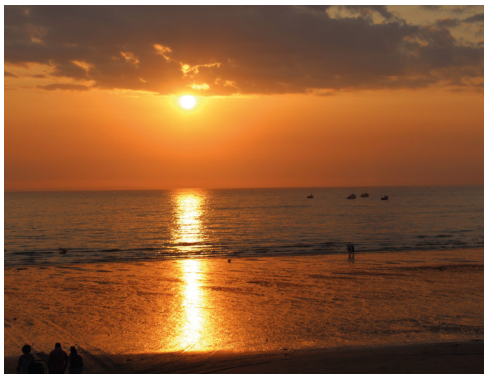
Les frais  
Les démarches  
Les voyages  
Le trousseau  
La vie quotidienne  
L'après-séjour

p.12



LES DATES ET  
LES CENTRES  
D'ACCUEIL

p.20



RÉSUMÉ DES  
DÉMARCHES

p.30

BULLETIN D'ADHÉSION

p.33

BON DE COMMANDE

p.34



# LIVRET

# D'ACCUEIL

**AJD, AIDE AUX JEUNES DIABÉTIQUES** - Association loi 1901, reconnue d'Utilité Publique - 38, rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS - Tél. : 01 44 16 89 89  
Fax : 01 45 81 40 38 - email : [ajd@ajd-educ.org](mailto:ajd@ajd-educ.org) - Site : [www.ajd-diabete.fr](http://www.ajd-diabete.fr)

**Fondateur** : Pr H. Lestrade - **Président** : Dr M. de Kerdanet - **Présidents d'honneur** : Pr JJ. Robert - Dr M. Cahané - **Membre d'honneur** : Pr G. Reach - **Secrétaire générale** : Dr A.M. Bertrand - **Vice-présidents** : Pr P. Barat, C. Berthelin-Montillet, Dr C. Le Tallec - **Trésorier** : Y. Oukassi - **Autres membres du bureau** : Dr E. Bismuth, A. Hanauer  
**Membres du Conseil d'Administration** : K. Arnal, K. Barre, B. Blondeau, Dr C. Bouche, M. Choupin, Pr R. Coutant, L. Gestaz, B. Kakou, S. Perdereau, M. Polak, R. Reynaud, M. Robert, JS. Rochat, M. Samper, Dr G. Simonin, Dr E. Sonnet, Dr J.M. Urcun - **Directrice générale** : C. Choleau - **Directrice administrative et financière** : C. Godfroy - **Responsable communication** : M. Gentaz.

# LES OBJECTIFS DU PROJET MÉDICO-ÉDUCATIF DE L'AJD

## **Permettre aux jeunes qui ont un diabète de poursuivre les apprentissages du « vivre avec un diabète » dans un cadre d'activités physiques, sportives et de loisirs**

Au centre de ces séjours : l'éducation thérapeutique qui intègre les soins pluriquotidiens encadrés par des professionnels de la santé, l'acquisition de nouvelles connaissances, l'application de ces savoirs et savoir-faire dans la vie de tous les jours : au moment des repas, pendant les activités physiques... L'équipe, composée du personnel pédagogique et du personnel soignant, est présente à l'écoute des enfants pour favoriser la mise en œuvre de cette éducation thérapeutique tout en assurant l'encadrement et l'animation des séjours. En accompagnant l'enfant dans sa vie quotidienne, en organisant et participant aux activités de loisirs et éducatives, cette équipe favorise les apprentissages.

La réussite de chaque enfant, en lien ou non avec le diabète, donne confiance, valorise et donne envie de faire : ce sont sur ces réussites que l'équipe va s'appuyer tout au long du séjour pour accompagner l'enfant vers plus d'autonomie.

Le groupe, les partages d'expériences entre jeunes, représentent un autre facteur accélérateur des apprentissages et un moteur de motivation.

## **Un cadre législatif et réglementaire**

Raison même de la création de l'AJD, les séjours médico-éducatifs s'inscrivent désormais dans le cadre législatif et réglementaire des établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), selon les décrets n°2022-24 et n°2022-25 de 2009.

Les missions des SMR prennent en compte les besoins de soins, d'éducation thérapeutique, voire de rupture. Nos autorisations s'intègrent dans les orientations stratégiques des régions, selon des conventions signées avec l'Agence Régionale de Santé de chaque région, à l'occasion de discussion autour des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.).

Notre organisation est par ailleurs évaluée régulièrement par la Haute Autorité de Santé (HAS) selon uselon la procédure de certification. Elle concerne la qualité et la sécurité des soins, ainsi que l'évaluation des pratiques des professionnels. En 2018, la HAS a certifié nos établissements au niveau A, sans aucun écart avec les recommandations de qualité et de sécurité des soins. La prochaine visite de certification aura lieu en 2025. Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins sont accessibles sur le site de la HAS pour chaque établissement.

Nos séjours sont aussi déclarés auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), comme tout Accueil Collectif de Mineurs (ACM), en tant que séjours de vacances. Ces séjours sont donc à la fois des hospitalisations en SSR et des ACM, répondant aux réglementations de ces deux déclarations.

**Notre projet : Aider le jeune ayant un diabète à comprendre sa maladie, lui donner matériellement, socialement et psychologiquement les moyens de mener à bien la vie qu'il souhaite.**



# LES SOINS

## Une journée rythmée par les temps de soins

Comme à la maison, la vie en séjour AJD est rythmée par les soins pluriquotidiens.

Dès le début du séjour, les enfants sont répartis en groupe de 15 à 20 enfants et rattachés à une « infirmerie », c'est-à-dire un espace dans lequel leur matériel, leurs insulines sont stockées, ainsi qu'à un collectif de soignants et soignantes : un(e) médecin, un(e) étudiant(e) en médecine et un(e) infirmier(ière).

Ainsi, à chaque temps de soin (avant chaque repas et au coucher), l'enfant rejoint le collectif de soignant(e) qui le suit pour discuter du choix des doses selon les événements de la journée et des techniques d'administration de l'insuline.

Lors de sorties (à la demi-journée, journée ou avec nuitée(s)), le collectif de soignants et soignantes peut être différent, le groupe en sortie pouvant ne pas correspondre au groupe de rattachement « infirmerie ». Dans ce cas, le personnel soignant, en lien avec le personnel pédagogique, s'organise pour une transmission efficace du suivi des jeunes en question, autant sur l'aspect matériel que sur l'accompagnement thérapeutique. Les documents qui permettent un suivi individualisé de chaque jeune facilitent cette transmission.

## Le soin pendant les activités

Hors de ces temps de soins, les soignant(e)s sont présents sur toutes les activités, sur le centre ou en dehors. Lors d'activités en autonomie, l'organisation du personnel permet aux enfants de contacter rapidement un(e) soignant(e) qui intervient alors très rapidement.

Chaque adulte (personnel pédagogique comme soignant) a sur lui le matériel pour réaliser une glycémie et du sucre. Cette surveillance glycémique est réalisée à la demande des jeunes ou sur avis d'un adulte pour les plus petits.

Dans le cas d'une hyperglycémie ou d'une hypoglycémie, un(e) soignant(e) est toujours là ou à proximité pour, selon l'âge, prendre en charge l'enfant ou l'accompagner dans sa prise en charge de la situation. En plus du soin proprement dit, cet événement est un potentiel temps d'éducation puisque la situation peut être reprise dans son ensemble pour être analysée et discutée, selon les besoins.

## Connaître chaque enfant

Le début du séjour est un moment spécifique car c'est une nouvelle rencontre pour les jeunes et pour les adultes. Très rapidement, chaque jeune va participer à un examen médical avec le médecin et un temps d'échanges avec l'infirmier(ière) et l'étudiant(e) en médecine.

Ce moment important (le bilan éducatif partagé) va permettre de connaître l'enfant (sa vie, ses activités, s'il est sportif, s'il a bon appétit, ses projets...) ; son diabète (depuis quand, avec quel traitement...) ; ses connaissances sur le diabète (ce qu'il sait, ce qu'il sait faire, ce qu'il fait vraiment...). Ensemble, l'enfant et l'équipe soignante vont alors identifier des objectifs pour le séjour : apprendre à faire sa glycémie, apprendre à compter les glucides, gérer une activité physique intense, mieux s'approprier la maladie, savoir parler de son DT1 aux autres...

Puis, pour chaque enfant un programme adapté à son âge, à ses connaissances initiales, ses envies est mis en place. Ce programme va s'enrichir tout au long du séjour pour répondre au mieux aux besoins du jeune. Chaque temps de soin comme tant d'autres moments de la journée sont alors propices aux apprentissages, aux expériences et à l'évaluation des acquis.

## Prendre soin, en dehors du diabète

Les enfants qui ont un diabète accueillis sur nos séjours sont avant tout des enfants. Si la dimension de l'accompagnement spécifique de cette pathologie est très présente sur nos séjours, nous n'en oublions pas non plus les besoins de l'enfant au sens large.

Ainsi, les équipes sont sensibilisées et formées à l'attention à porter à chacun en tant qu'individu singulier, le diabète n'étant qu'une de ses spécificités. Les séjours étant organisés pour des tranches d'âges spécifiques, nous accompagnons les équipes en amont des séjours, notamment par une attention portée aux projets pédagogiques, à la prise en compte des besoins différents liés à ces âges. Ainsi, les rythmes et types d'activités proposées se doivent d'être en adéquation avec les besoins psychologiques et physiologiques des enfants en fonction donc de leur âge mais aussi des situations particulières.

L'AJD met ainsi en œuvre un accompagnement au plus proche des besoins de chaque enfant sur ses séjours. Les éléments du dossier d'inscription et les échanges avec les personnes faisant cette demande d'hospitalisation (parents, tuteur/tutrice, famille d'accueil, équipe éducative d'un lieu de vie...) nous permettent d'ajuster au plus près les conditions de l'accueil de chaque enfant. Lorsque des besoins spécifiques sont identifiés (comme la prise en charge d'une autre pathologie, une situation de handicap, un contexte psychologique ou social particulier...), nous travaillons, avec l'équipe de direction du séjour et les référents de l'enfant, au meilleur accueil possible. Nous pouvons ainsi être amené à ajouter un membre à l'équipe pour la prise en charge particulière d'un enfant, faire appel à des professionnels extérieurs, ou encore installer du matériel adapté. Cependant, dans de rares cas, il est possible que nous ne puissions pas accueillir un enfant en raison de ses spécificités, au regard des moyens dont nous disposons. Dans ce cas, nous accompagnons les personnes qui font la demande d'inscription et l'enfant pour les aider à trouver d'autres réponses à leurs besoins.

# L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

## Être soigné nécessite d'apprendre à se soigner

**Avoir une maladie (une grippe, une gastro...) nécessite de se soigner.** Généralement, le(la) médecin va proposer un traitement que l'on prend pendant quelques jours en suivant à la lettre la prescription.

**Avoir une maladie chronique telle que le diabète de type 1, nécessite non seulement d'être soigné (par l'insuline), mais aussi d'apprendre à se soigner.**

Apprendre à se soigner signifie comprendre la maladie, connaître les différents traitements possibles, comprendre le rôle de l'alimentation, de l'activité physique sur la glycémie...

Apprendre à se soigner, c'est aussi apprendre à faire des soins : mesurer le taux de glucose, faire une injection d'insuline, changer le cathéter d'une pompe à insuline...

C'est aussi et avant tout pouvoir appliquer chaque jour un traitement et des conseils, en l'adaptant à la vie de la famille, à ses loisirs, à ses projets en maintenant une bonne santé et une qualité de vie la meilleure possible.

## Où et quand apprendre ?

Apprendre est un processus au long court qui est fait d'acquisitions de connaissances et compétences, et de leur mise en application dans les différents moments de la vie.

Les apprentissages liés au diabète démarrent dès la découverte : lors de la semaine d'hospitalisation qui a suivi le diagnostic. Ils se poursuivent à chaque consultation ou journée d'hospitalisation. Mais aussi dans des moments moins formels, non dédiés à l'apprentissage.

Ces apprentissages prennent tout leur sens quand ils sont appliqués au quotidien : au cours des repas, des activités physiques, dans des environnements différents : à l'école, pendant les vacances, et à des moments de la vie différents : pendant l'enfance, l'adolescence...

Les séjours AJD permettent de poursuivre ces apprentissages et de les « tester » dans un environnement protégé. Le partage d'expériences avec les autres enfants du même peut être source de motivation : « Si l'autre est capable de faire et de 'réussir', pourquoi pas moi ? ». Le cadre de « colonie de vacances » constitue alors un outil, véritable facilitateur et accélérateur des apprentissages.

**Apprendre à se soigner est donc un parcours qui démarre dès la découverte de la maladie et se poursuit toute la vie.**

## Avec qui ?

Les pédiatres et toute l'équipe soignante de l'hôpital : l'infirmier(ière), le(la) diététicien(ne), le(la) psychologue, sont les principaux interlocuteurs qui vont accompagner l'enfant et l'ensemble de la famille vers cet objectif commun : acquérir le maximum de savoirs et de savoir-faire utiles pour vivre le mieux possible avec la maladie.

**Le soutien d'autres familles**, vivant une expérience similaire est reconnu comme permettant de mieux appréhender certaines situations difficiles. Ceci peut se vivre au travers de groupes d'échanges organisés par l'hôpital, des rencontres proposées par les Associations de Familles AJD ou lors des séjours « parents-enfants ».

**Pour les jeunes, la rencontre d'autres jeunes** ayant un diabète est également source de soutien, de réconfort, de partage d'astuces. Les séjours AJD permettent cette mise en lien de votre enfant avec d'autres jeunes.

## La mise en oeuvre du programme d'ETP en séjour AJD

En séjour, le programme d'éducation thérapeutique prend différentes formes : des séances de transmission de savoirs suivies de réponses aux questions, des débats, des échanges d'expériences sur un sujet particulier, des mises en situation, des grands jeux, des quizz, des créations...

Les séances peuvent être individuelles ou collectives, selon le sujet et l'envie du jeune. Elles sont le plus souvent anticipées, et peuvent s'enrichir de moments plus informels au décours d'une conversation ou d'une situation.

Les objectifs vont concerner des connaissances (savoirs : je sais qu'une hypoglycémie se définit par une glycémie en dessous de 70 mg/dl), des compétences (savoir-faire : je mange du sucre quand je suis en hypoglycémie) et des compétences psycho-sociales (savoir-être : je sais à qui parler de mes émotions).

Tout ce qui est mis en place par l'équipe pluri-disciplinaire au long du séjour va concourir à aborder ces différents aspects de la prise en charge d'une maladie chronique tel que le diabète de type 1.

Ces acquisitions sont évaluées en cours et en fin de séjour au travers de différents modalités, permettant au jeune de savoir où il en est, de valoriser ses acquis et identifier les pistes de progression. L'ensemble des étapes de la mise oeuvre de ce programme est tracé et intégré dans un compte-rendu de fin de séjour transmis à la famille et au médecin prescripteur.



# À CHAQUE ÂGE SON PROGRAMME

Un référentiel de compétences d'autosoins et d'adaptation a été élaboré pour la prise en charge du diabète de type 1 en pédiatrie. Ce référentiel permet d'avoir des repères sur les âges moyens d'acquisition de ces compétences, et de proposer des séances d'ETP adaptées. Ce référentiel de soins et d'éducation est partagé avec tous les centres AJD, et constitue la base de la mise en œuvre du programme de soins et d'éducation thérapeutique, programme qui sera individualisé pour chaque enfant en fonction de ses objectifs.

6-9 ans

## ALLER PLUS LOIN

En grandissant, l'enfant peut s'approprier plus d'apprentissages en lien avec l'acquisition de la lecture. Comprendre son corps, développer le goût pour de nouveaux aliments font partie du programme.

À cet âge encore, le jeu est au centre des apprentissages.

La création de maquettes, les jeux de rôles sont utilisés pour transmettre les savoirs et les savoir-faire :

- faire la glycémie/scan/lecture d'un capteur seul et évaluer si elle est normale, haute ou basse,
- faire la mesure des corps cétoniques dans le sang,
- préparer le matériel nécessaire à l'injection ou la pose d'un cathéter,
- apprendre les techniques d'injection et la pose du matériel, le fonctionnement de la pompe à insuline,
- comprendre son corps et le rôle de l'insuline,
- reconnaître les signes d'une hyperglycémie et d'une hypoglycémie,
- développer l'apprentissage des goûts et connaître les principes du « *Bien manger* ».

10-14 ans

## RENFORCER LES ACQUIS

L'accueil des préadolescents permet de franchir une étape supplémentaire vers l'autonomie.

Les mécanismes du diabète sont largement abordés afin de mieux interpréter les résultats et adapter les conduites à tenir. Chaque activité devient un moment privilégié pour réfléchir sur les causes et les conséquences des variations de la glycémie.

Les petits débats commencent à se mettre en place entre les jeunes pour leur laisser le temps de s'exprimer sur leurs réussites, leurs difficultés, leurs peurs...

15-17 ans

## ÊTRE AUTONOME

Pour les adolescents, il faut s'assurer que les différents apprentissages qu'ils soient physiologiques ou techniques, soient bien acquis.

L'objectif est de les mener vers suffisamment de motivation et de volonté pour qu'au retour à la maison, ils prennent soin d'eux, et donc de leur diabète.

Les situations liées à l'adolescence sont partagées, expliquées afin que chaque jeune reparte avec les solutions les mieux adaptées :

- intégrer les différents éléments qui permettent d'analyser l'équilibre glycémique (action des insulines, analyse des résultats, rythme de vie, alimentation, activités, physiologie du diabète),
- apprendre à gérer les situations liées à l'adolescence (soirées, sorties en boîte, grasse matinée...).



# LES ACTIVITÉS ET LA VIE EN SÉJOUR

## Des temps de loisirs et des temps d'activités

En séjours, des activités sont organisées par les équipes, les enfants ou les deux. Ces activités, dans leur organisation et leur déroulement, répondent aux exigences de sécurité, de conditions d'encadrement et toutes autres contraintes s'imposant aux Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) et aux hospitalisations en SMR.

Mais en séjours, les enfants ont aussi la possibilité d'avoir du temps dit « de loisir », temps vacant durant lesquels ils peuvent « ne rien faire ». En effet, en vacances, avoir du temps vacant nous semble cohérent. Ces temps sont, en fonction de l'âge, du lieu, du moment, encadrés par les membres de l'équipe de manière adaptée, afin à nouveau de répondre aux exigences réglementaires, notamment pour assurer la sécurité de tous.

Les temps de loisir comme les temps d'activité peuvent être support à l'éducation thérapeutique (ETP) puisque celle-ci, en séjour AJD, s'ancre dans le quotidien et le réel de chaque enfant. L'équipe, en vivant avec les enfants « tous » les temps du séjour, facilite cette ETP qui donc s'individualise en fonction du vécu de chacun et lui donne un sens particulier propre à chaque enfant.

## Apprendre à vivre dans un groupe

Les séjours de l'AJD ont aussi comme objectif l'apprentissage du vivre-ensemble. L'expérience de la vie en collectivité permet à chaque enfant de se construire comme individu vivant au sein d'un groupe. Le séjour est un lieu idéal pour faire l'expérimentation d'une socialisation particulière. En lien étroit avec la manière dont nous concevons et mettons en œuvre l'ETP, cette socialisation repose autant que possible sur des processus permettant à chacun de s'épanouir en tant qu'individu au sein de groupes. En séjour, chacun vit dans des groupes mouvants (d'activité, d'infirmerie, de chambre, d'affinité...) et dans le grand groupe.

## Le jeu comme outil d'apprentissage

Le jeu est l'activité la plus habituelle chez tous les enfants, presque tout pouvant être jeu. Même si le jeu n'est pas un temps dédié d'éducation, c'est principalement à travers le jeu que l'enfant apprend. Ainsi, l'AJD s'appuie depuis ses origines sur le jeu aussi comme support à l'ETP. Par la diversité des activités mises en œuvre (grands jeux, activités physiques et sportives, ateliers...) et par la présence conjointe des personnels soignants et d'animation, les enfants peuvent s'expérimenter en toute sécurité, de façon ludique et variée. Ces expérimentations sont sources de prise d'autonomie pour les enfants bien que cela ne soit pas nécessairement une fin en soi.

**Par la réussite, le jeu donne confiance, valorise et donne envie de faire.**

## Des activités encadrées

Que ce soit dans un temps de loisir ou d'activité, des soignant(e)s sont présents pour les questions et/ou difficultés liées au diabète ou pour les soins éventuels. L'équipe s'organise ainsi pour que des soignant(e)s soient disponible pour les besoins d'encadrement de chaque activité mise en place. La complémentarité avec le personnel pédagogique est l'une des principales richesses de nos séjours, autant pour l'encadrement proposé que pour la richesse des propositions faites aux enfants, en lien ou non avec le diabète.

## Les liens équipes/organisateur

L'AJD accompagne les équipes avant, pendant et après les séjours.

En amont des séjours, deux weekends de formations sont organisés à l'intention des directeurs, directrices, adjoints et adjointes, qu'ils soient médicaux ou pédagogiques. Un troisième weekend est organisé à l'intention de tout le personnel pédagogique et soignant, au mois de juin, afin de former au mieux les personnels aux spécificités de l'AJD mais aussi pour permettre aux équipes de préparer au mieux leurs séjours. Une plateforme en ligne est également disponible pour la formation en continu. De plus, un accompagnement individuel est mis en place par le siège pour chaque équipe de direction afin de leur permettre de mettre en place un projet pédagogique en cohérence avec ce projet médico-éducatif.

Généralement en septembre, un weekend de bilan est organisé à l'intention des directeurs, directrices, adjoints et adjointes. Ce temps est l'occasion, entre autres, d'analyser les déroulés des séjours et de revenir sur ce qui s'y est passé.

Durant les séjours, le personnel du siège organise une astreinte téléphonique permanente afin que l'ensemble des membres des équipes puisse joindre quelqu'un en cas de besoin. Le numéro de contact de cette astreinte est diffusé à chaque salarié des séjours.

De plus, le personnel du siège fait des points téléphoniques avec chaque équipe de direction, à minima en début, milieu et fin de séjour, et chaque fois que cela semble nécessaire. Enfin, il arrive au besoin qu'un membre du siège se déplace sur des séjours, soit de manière prévue, notamment pour l'accompagnement et la formation de nouveau ou nouvelle, mais aussi si des situations spécifiques rendent cela nécessaire.

Nos séjours sont en pensions complètes soit par une prestation hôtelière dans des centres avec qui nous passons des conventions, soit avec du personnel technique dédié sur place. Les liens avec ces hôteliers ou ces salariés temporaires AJD en amont, pendant et après les séjours nous permettent d'offrir des conditions d'hébergement et de restauration de qualité. Un bilan est réalisé avec chaque hôtelier et un accompagnement des équipes techniques est effectué au fur et à mesure des séjours.

# DROITS & ENGAGEMENTS

## LES ENGAGEMENTS DE L'AJD

### L'AJD s'engage à :

- assurer la qualité des soins et l'éducation thérapeutique propices au développement du savoir-faire des jeunes avec leur consentement,
- assurer la sécurité, le bien-être et le respect des enfants qui lui sont confiés,
- respecter l'intimité et les libertés individuelles de chaque jeune,
- lutter contre la douleur,
- faciliter la communication entre les membres de l'équipe, les familles et les médecins, pour toutes les informations utiles à la santé de l'enfant,
- favoriser un bon déroulement du séjour en développant une ambiance de respect mutuel (adultes/jeunes) tout en étant à l'écoute de chacun,
- mettre en place le développement durable dans ses dimensions environnementales, économiques et sociales,
- organiser avec les enfants et adolescents des séjours éducatifs, ludiques et épanouissants.

## LES ENGAGEMENTS DES ENFANTS ET DES ADULTES

- Participer activement à l'éducation médicale, aux différentes activités qui sont proposées.
- Se conduire selon les règles de la vie en collectivité :

**1. L'hygiène :** prendre soin de soi, c'est aussi prendre soin de son hygiène pour soi et vis-à-vis des autres. Chacun doit veiller à son hygiène corporelle.

**2. Le rangement :** chacun est responsable de la propreté et du rangement de sa chambre et des lieux de vie communs.

**3. Le lever et le coucher :** la vie en collectivité impose des horaires que chacun doit respecter. Ces horaires seront mis en place sur chaque séjour en fonction des spécificités du lieu, de l'équipe, de l'âge des enfants.

### 4. Comportement, place dans le groupe :

- Respecter les enfants, les adultes, pour permettre à chacun d'être à l'aise dans le cadre d'une vie de groupe.
- Respecter l'environnement en recherchant des relations de bon voisinage.
- Respecter les locaux et le matériel mis à ma disposition.

### 5. La charte du centre :

- Respecter les règles qui régiront la vie de groupe sur mon séjour.
- Le matériel de valeur (console de jeux, appareil numérique audio et vidéo...) ...), qui n'est pas confié à l'équipe, est sous la responsabilité de son propriétaire.

### Les interdictions tant sur le centre que lors des sorties :

- la violence et les attitudes provocatrices à répétition,
- le vol,
- le non-respect des règles de vie et de sécurité mises en place sur le séjour, ainsi que de la loi,
- la consommation d'alcool, de drogues,
- la consommation de tabac dans les locaux.

## LA CHARTE EUROPÉENNE DES ENFANTS HOSPITALISÉS

### L'AJD s'engage à respecter et à faire respecter la charte européenne des enfants dans ses centres :

- Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
- Les enfants ne doivent pas être admis dans des services d'adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
- L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- L'équipe soignante doit être formée à la réponse aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.
- L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

# PRÉPARER LE SÉJOUR

## LES FRAIS

Les séjours de l'AJD sont pris en charge en grande partie par l'Assurance Maladie. Cependant, certains frais restent à la charge des familles.

### 1- L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION (35 € EN 2024)

**Pour participer à nos séjours, vous devez être à jour de votre adhésion pour la période du séjour.**

En adhérant à l'AJD, vous contribuez à la pérennisation de toutes les missions d'aide, d'accompagnement, d'information et d'éducation thérapeutique assurées depuis près de 70 ans.

L'adhésion se fait désormais en ligne sur notre site internet : [www.ajd-diabete.fr](http://www.ajd-diabete.fr), rubrique 'Boutique en ligne'.

### 2- LE FORFAIT ÉDUCATIF

**Pour tous les séjours :**

Ce forfait correspond aux frais liés à toutes les activités et aux frais d'encadrement éducatif de l'enfant, non pris en charge par l'Assurance Maladie.

Il varie selon le centre et la durée du séjour. **Il pourra potentiellement vous être remboursé par la CAF et/ou par votre comité d'entreprise**, sur présentation de la facture acquittée adressée en fin de séjour.

**Séjours de Gouville et séjours de Sainte-Bazeille, Mimet et Pujols (16 jours) : 225€ commençant le 4/07**  
**Tous les autres séjours : 275€**

### 3- LES FRAIS DE TRANSPORT

*(à régler à réception de la convocation)*

Si votre enfant participe au voyage en groupe AJD, le montant des frais de transport vous sera communiqué dans la convocation définitive et devra nous être réglé à réception.

**Les frais de transport sont à avancer, mais pourront vous être remboursés par votre caisse d'affiliation**, en fonction de la décision du médecin-conseil, sur présentation de la facture acquittée adressée en fin de séjour.

Attention : il faut avoir un accord avant le début du séjour. N'oubliez pas d'adresser la « demande d'accord préalable/préscription médicale de transport » auprès de votre caisse d'affiliation avant le départ.

Cette demande est obligatoire pour tout déplacement de plus de 150 km (voir démarches page suivante).

### 4- LE FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER

Ce forfait s'élève à 20€ par jour et par enfant qui a un diabète. **Il n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie.**

**Il peut-être pris en charge par :**

- **Par votre mutuelle complémentaire :** un mois avant le début du séjour, vous devrez faire la demande d'accord de cette prise en charge du 'Forfait journalier hospitalier' auprès de votre mutuelle.

Vous leur donnerez le numéro de FINESS du centre (transmis dans la convocation définitive), le code DMT (172) et les dates du séjour. Attendre l'affection définitive du séjour pour avoir l'ensemble des informations nécessaires.

Vous enverrez alors cet accord de prise en charge à l'AJD qui facturera directement votre mutuelle.

- **Ou par la CSS (ex CMU-c) :** joindre la copie de votre attestation CSS à jour pour la période du séjour, la facture leur sera envoyée.

- **Ou par le régime local :** joindre l'attestation d'ouverture de droits au dossier, le forfait sera payé directement.

Si aucun de ces 3 cas, ce forfait journalier hospitalier devra nous être réglé avant le départ : 20€ x le nombre de jours.

***Nous acceptons les chèques vacances de l'ANCV, sauf pour le versement de l'adhésion à l'association.***

*En cas de situation précaire, la prestation « Forfait éducatif » peut être prise en charge, tout ou partie, par le fond social de l'AJD, n'hésitez pas à nous contacter.*

*En cas de désistement non justifié, les prestations restent acquises à l'association.*

# PRÉPARER LE SÉJOUR

## LES DÉMARCHES

L'admission en séjour hospitalier de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) se fait sur présentation du dossier d'inscription complet intégrant l'ensemble des documents demandés.

### ÉTAPES POUR LA CONSTITUTION ET LA VÉRIFICATION DE VOTRE DOSSIER

Il est très important de remplir le dossier d'inscription attentivement et de façon exhaustive afin d'éviter des allers-retours qui retarderaient votre participation au séjour.

*Le dossier est constitué :*

- d'une partie administrative, destinée à la gestion administrative (feuilles A à D),
- d'une partie médicale, destinée au médecin directeur qui suivra votre enfant pendant le séjour (feuilles 1 à 9).

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles.

#### 1. Je remplis les feuilles 1 à 7 du dossier médical.

#### 2. Je vais chez le médecin (spécialiste ou généraliste) avec le dossier d'inscription AJD et le carnet de santé de l'enfant.

*Le médecin prescrit un séjour SSR, il doit :*

- valider le traitement insulinique et les renseignements médicaux (feuilles 5 à 7),
- compléter le questionnaire médical (feuilles 8 et 9),
- signer et apposer son tampon (feuille 9),
- compléter une prescription médicale de transport aller-retour du domicile à l'établissement SSR avec accompagnateur à l'aide de l'imprimé « *Demande d'accord préalable / Prescription médicale de transport* ».

#### 3. J'adresse à ma caisse d'affiliation :

- la « *Demande d'accord préalable / Prescription médicale de transport* » (cf document type page suivante).

#### 4. Je complète le dossier avec l'enfant.

*Je note dans le dossier :*

- les lieux de séjours souhaités,
- les dates de séjours souhaitées,
- le mode de voyage pour chaque choix,
- les coordonnées de tous les contacts,
- les coordonnées de ma caisse d'affiliation,
- le numéro de sécurité sociale et le nom de l'assuré,
- les coordonnées de la mutuelle,
- le numéro et le nom de l'adhérent à la mutuelle.

*Je complète et je signe :*

- toutes les autorisations parentales (les 2 parents ou responsables légaux),
- l'engagement familial.

*Mon enfant complète et signe :*

- l'engagement personnel,
- le droit à l'information sur son état de santé et les soins,
- le droit d'accès à son dossier médical.

**Je m'assure que je suis à jour de mon adhésion AJD (voir votre dernière carte d'adhérent).** L'adhésion se fait désormais en ligne sur notre site internet : [www.ajd-diabete.fr](http://www.ajd-diabete.fr), rubrique 'Boutique en ligne'.

**Le dossier doit nous être renvoyé en version papier par la poste.**

# PRÉPARER LE SÉJOUR

## 5. J'adresse mon dossier en version papier à l'AJD comportant :

- le dossier patient (partie administrative et médicale) et une photo d'identité récente de l'enfant,
- une photocopie de la dernière ordonnance pour le diabète (celle que vous utilisez à la pharmacie),
- une photocopie de la dernière ordonnance concernant un autre traitement si nécessaire,
- une photocopie du carnet de vaccination,
- l'observation du psychologue suivant mon enfant (si c'est le cas),
- une photocopie de l'attestation d'ouverture de droits à l'Assurance Maladie de moins de 3 mois (droits ouverts pour la période du séjour et la **mention ALD 100% qui est indispensable**) du bénéficiaire,
- une photocopie de la carte mutuelle ou de l'attestation CSS 2024 (ex CMU-c),
- mon règlement correspondant au forfait éducatif à l'ordre de l'AJD,
- mon règlement correspondant à ma cotisation si celle-ci n'est pas à jour (que vous pouvez réaliser en ligne ou par chèque à l'ordre de l'AJD).

**cerfa** Demande d'accord préalable Prescription médicale de transport **Volet 1 (médical) à adresser au contrôle médical sous enveloppe, à l'attention de « M. le Médecin conseil »**

N° 15175903 articles L.162-4-3-2°, L. 321-4-2°, L. 322-3, L. 452-1 et R. 322-30 et suivants du Code de la sécurité sociale

**La prescription médicale, à compléter par le médecin (pour plus d'informations, se référer à la notice)**

**Vous utiliser ce formulaire dans les cas suivants (cocher la case correspondante à la situation de votre patient) :**  
Transport à plus de 150 km  Transport en série (- de 50 km, minimum 4, en 2 mois)  Transport par avion ou bateau de ligne

• **Le bénéficiaire (à compléter obligatoirement par le médecin)**  
Nom (prénoms, et fil et fille, du nom d'épouse (s)) : .....

• **Si votre patient doit utiliser l'avion ou le bateau de ligne, dans quelle situation se trouve-t-il ? (plusieurs choix possibles)**  
Hospitalisation (entrée-sortie)  Soins liés à une affection de longue durée   
Nécessité d'être allongé ou sous surveillance  Soins liés à un ATMP   
Date de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle : .....

• **Quel trajet doit effectuer le patient ? (préciser l'adresse du lieu de départ et du lieu d'arrivée ainsi que le nom de la structure de soins)**  
Transport aller  Transport retour  Transport aller-retour   
Si transport en série, indiquez le nombre : ..... oui  non   
• **Ce transport est-il lié à une condition de prise en charge à 100% ? (grossesse de plus de 6 mois, ALD exonérée, ATMP, mère... Se référer à la notice)** oui  non   
• **Si votre patient doit utiliser un autre mode de transport que l'avion ou le bateau, quel mode de transport prescrivez-vous en vous reportant au référentiel médical détaillé dans la notice ?**  
Ambulance   
Transport socio-professionnel (VSL, taxi)  (compléter la ligne ci-dessous)  
Transport en commun (bus, train...)   
Dans ce cas, l'état de santé du patient nécessite-t-il une personne accompagnante ? oui  non   
Moyen de transport individuel   
• **Conditions particulières : nécessité d'une aspièrte rigoureuse  urgence attestée par le médecin prescripteur**   
(si cachet, merci de le reporter sur les 3 volets)  
• **Éléments d'ordre médical :**  
Précisez la nature de l'examen ou des soins justifiant le déplacement : .....  
Commentaires éventuels : .....

**Les renseignements administratifs, à compléter par l'assuré(e) ou son représentant**

• **Merçi de compléter ces informations à l'aide de la carte vitale ou de l'attestation**  
Le numéro d'immatriculation de l'assuré(e) : .....  
Le nom et prénom de l'assuré(e) (à remplir si le bénéficiaire n'est pas l'assuré(e)) : .....  
et le code de son organisme de rattachement : .....

L'adresse du bénéficiaire du transport : .....

**Accord préalable**

AVIS MEDICAL  
maladie  maternité  ATMP  date : .....

Défavorable total   
Défavorable partiel   
Mode de transport préconisé : .....

Fait le ..... Cachet  
Signature

La loi 78-17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. La loi rend possible d'annuler et/ou d'empêcher tout ou partie de l'emploi de données à caractère personnel (articles 1, 114-13 du Code de la sécurité sociale, 40-1 du Code pénal).

Demande d'accord préalable /  
Prescription médicale de transport

- ✓ Votre dossier est complet si vous avez coché toutes les cases.
- ✓ Vous pouvez alors le glisser dans une grande enveloppe (sans le plier) et l'adresser à :  
**Secrétariat de l'AJD, 38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS**

**VOTRE DOSSIER NE SERA VALIDÉ QUE LORSQU'IL SERA COMPLET**

- ✓ À réception du dossier complet, le service admission :
  - vous adressera un accusé de réception du dossier par mail,
  - enregistrera votre demande,
  - procédera à l'inscription définitive de votre enfant dans un centre AJD, environ 1 mois et demi avant le séjour,
  - vous enverra une convocation par courrier.
- ✓ Si la constitution du dossier vous semble trop difficile, adressez-vous à votre assistante sociale qui vous guidera utilement et pourra se mettre en rapport avec notre secrétariat. L'équipe AJD reste également à votre disposition pour vous aider dans vos démarches au 01 44 16 89 89.



**Vous pouvez conduire votre enfant directement sur le centre par vos propres moyens ou profiter des voyages en groupe organisés par l'AJD. Se référer à la page 21 pour connaître les villes de départ et les voyages en groupe.**

## **VOYAGE INDIVIDUEL**

### • *Arrivée*

Les enfants venant par leurs propres moyens doivent arriver le premier jour du séjour à l'heure indiquée sur la convocation.

### • *Retour*

Les enfants doivent être récupérés par leurs parents le jour du retour selon les propositions des directeurs.

## **VOYAGE EN GROUPE**

L'AJD organise, en fonction des séjours, des voyages en groupe au départ de Paris, de Lyon et de Marseille.

### • *Arrivée*

**Les parents reçoivent en amont du séjour une convocation donnant l'heure et le lieu de rassemblement ainsi que le prix du transport A/R (à régler dès réception).**

Le voyage en groupe est encadré par du personnel médical et d'animation.

Pour que l'on vous reconnaisse, n'oubliez pas de faire porter à votre enfant le badge AJD et d'accrocher l'étiquette bagage (ces deux éléments vous seront adressés dans la convocation).

### • *Retour*

Les parents doivent être présents à l'arrivée des voyages de retour au jour, à l'heure et au lieu de rassemblement qui indiqués dans la convocation.

*NB : Parents ou toute autre personne autorisée, pensez à prévoir suffisamment de temps, prévenez votre employeur et faites un effort pour arriver à l'heure lors des voyages aller et retour. C'est important pour votre enfant !*

**Les arrivées retardées et les départs anticipés représentent des sources de désorganisation majeure pour l'équipe. Ils ne pourront donc être acceptés.**

## **CAS PARTICULIER DES JEUNES DE PLUS DE 16 ANS**

Après accord de l'équipe de direction et dépendant de l'autonomie, certains jeunes âgés de plus de 16 ans seront autorisés :

- soit à effectuer seul le voyage de retour,
- soit à retourner seul à leur domicile à partir du lieu d'arrivée du voyage en groupe.

Pour cela, les parents devront signer « l'autorisation de voyager seul », dans la fiche de liaison qui sera adressée dans la convocation.

# LE TROUSSEAU

La liste du trousseau (ce qu'il faudra mettre dans la valise) vous sera adressée avec la convocation définitive.

Le linge des jeunes sera lavé sur place. Chaque élément du trousseau doit porter, de façon lisible, le nom et le prénom de votre enfant, en utilisant des étiquettes résistantes au lavage (tissées, autocollantes). Cette liste doit être placée à l'intérieur de la valise.

**Nous vous recommandons de limiter les objets (téléphone, tablette, console, bijoux) ou vêtements de valeur. En cas de perte, vol, dégradation, seuls les objets confiés à l'équipe seront considérés sous notre responsabilité.**

**Vous ajouterez dans un sac indépendant que votre enfant gardera avec lui pendant le voyage :**

**1. Le carnet de traitement.**

**2. Le matériel nécessaire à l'injection** selon chaque insuline utilisée pour la durée du voyage : stylo jetable OU stylo rechargeable et cartouche OU flacon et seringues.

Pour le reste du séjour, insulines, stylos pré-remplis, cartouches, seringues, lecteurs et bandelettes ainsi que les capteurs FSL sont fournis par l'AJD.

## SI VOTRE ENFANT A UNE POMPE À INSULINE

Vous placerez dans sa valise : cathéters, tubulures, réservoir, pod et patch anesthésique, pour un changement tous les 2/3 jours, pendant toute la durée du séjour.

*NB : ne pas ajouter de pompe de secours.*

**3. Les médicaments** et l'ordonnance correspondant au traitement en cours (autre que l'insuline).

**4. Pour le voyage aller en groupe, un pique-nique et/ou une collation** en fonction des horaires de voyage.

**Tout changement de traitement doit être adressé par mail à l'AJD dans les meilleurs délais et au plus tard une semaine avant le début du séjour pour permettre la préparation des insulines à : [stephanie.rousseau@ajd-educ.org](mailto:stephanie.rousseau@ajd-educ.org)**

# LA VIE QUOTIDIENNE

## ARGENT DE POCHE

L'AJD conseille aux parents de limiter l'argent de poche au strict minimum (entre 10 et 60 €). Cet argent de poche est soit remis aux responsables du séjour soit gradé par les enfants. L'AJD n'est responsable que de l'argent qui lui est remis par les parents ou les enfants.

## CORRESPONDANCE

Prévoyez des enveloppes timbrées. La correspondance est assurée par les animateurs pour les enfants ne sachant pas encore écrire seuls.

## COMMUNICATION

L'AJD dispose d'un site dédié à la communication avec les parents : [www.sejours-ajd.fr](http://www.sejours-ajd.fr). **Vous recevrez vos codes d'accès par mail.** Sur ce site, vous trouverez photos, nouvelles et informations utiles, notamment les numéros de téléphone des lignes permettant d'appeler vos enfants. En fonction de l'âge de l'enfant, les téléphones portables sont utilisés selon les règles mises en place sur le séjour.

## VISITES DES PARENTS

Vous pouvez rendre visite à votre enfant durant le séjour. Les visites sont possibles après avoir prévenu le Médecin-Directeur. À cette occasion, l'équipe vous donnera tous les renseignements utiles et nécessaires. Il convient, le cas échéant, de nous joindre la liste des personnes non autorisées par la loi à rendre visite à l'enfant.

## SORTIE OCCASIONNELLE

Des sorties occasionnelles peuvent éventuellement être autorisées. Vous devez prévenir le Médecin-Directeur au plus tard 24h avant. Un formulaire déchargeant la responsabilité de l'équipe AJD sera à signer. Seuls les parents ou le détenteur de l'autorité parentale sont habilités à signer ce formulaire.

## MALADIES - HOSPITALISATION

En cas de maladie, d'accident d'exposition au sang ou d'hospitalisation, les familles sont immédiatement informées par le médecin directeur. Elles sont tenues au courant de l'évolution de la situation en temps réel.

## ASSURANCE

L'Association contracte une assurance Responsabilité civile qui couvre les jeunes pendant la durée de leur séjour dans nos établissements.





## LE DÉROULEMENT DU SÉJOUR

Après une première soirée d'installation, chaque jeune va participer à un examen médical avec le médecin et un temps d'échange avec l'infirmier ou l'étudiant en médecine. Ce moment (le bilan éducatif partagé), va permettre de connaître l'enfant, son diabète et ses besoins.

En parallèle, des animations seront organisées afin de favoriser la rencontre, la découverte des lieux, le jeu.

Après ces premiers jours d'adaptation, chaque jeune vivra son séjour et participera aux différentes activités proposées selon ses envies.

## UNE JOURNÉE ADAPTÉE

*Le rythme des journées, les horaires sont adaptés à l'environnement, à l'âge des enfants et à leur état de fatigue.*

### MATIN

**À partir de 7h30-8h**

- Lever, puis temps de soins : glycémie, adaptation des doses, injection
- Petit-déjeuner et vie quotidienne
- Temps d'activités, de loisirs, de sortie ou d'éducation thérapeutique

### MIDI

**À partir de 12h-12h30**

- Temps de soins : glycémie, adaptation des doses, injection
- Déjeuner

### APRÈS-MIDI

**À partir de 13h-13h30**

- Temps calme
- Temps d'activités, de loisirs, de sortie ou d'éducation thérapeutique
- Goûter

## DÉBUT DE SOIRÉE

**À partir de 18h30-19h**

- Temps de soins : glycémie, adaptation des doses, injection
- Dîner
- Veillée (temps d'activités, de loisirs, de sortie ou d'éducation thérapeutique).

## FIN DE SOIRÉE

**À partir de 21h30-22h (selon l'âge)**

- Temps de soins : glycémie, adaptation des doses, injection

## L'AJD ORGANISE ET ASSURE

- **L'hébergement** : les jeunes sont logés dans des chambres. Les draps et couvertures sont fournis.
- **La pension complète** : les repas sont pris en commun, dans la salle à manger.
- **Le blanchissage** du linge.
- **La surveillance du traitement**, la conduite du traitement et les soins seront effectués à l'initiative et sous la responsabilité du personnel médical et éducatif de l'AJD, en accord et avec concertation de l'enfant.
- **La mise à disposition du matériel médical et thérapeutique approprié et du matériel éducatif** correspondant à l'âge des enfants.
- **La pharmacie** est fournie sur place : insulines, seringues, lecteurs de glycémie, bandelettes pour la glycémie et la cétonémie, capteurs FSL 2, médicaments courants, pansements, etc. À l'exception des stylos rechargeables, du matériel de pompe, et des capteurs de glucose autre que le FSL.



# APRÈS LE SÉJOUR

## DANS LA VALISE

La famille trouvera dans la valise de son enfant :

- son traitement insulinique pour le retour à la maison,
- une enveloppe comportant :
  - le courrier de liaison de sortie,
  - une ordonnance insulinique pour un mois,
  - le solde de l'argent de poche (s'il nous a été confié au départ).

## FACTURATION

Dès la fin du séjour, l'AJD procède à la facturation du séjour et adresse, si votre dossier est complet :

- la facture acquittée à la famille,
- la facture du forfait hospitalier à la mutuelle,
- les informations du séjour à l'assurance maladie.

## COMPTE-RENDU DU SÉJOUR

Un compte-rendu médical, établi par le Médecin-Directeur et formalisé par le secrétariat médical de l'AJD, est adressé après le séjour à la famille. Une copie est transmise au pédiatre diabétologue.

## L'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANTÉ

Un dossier médical est constitué, il comporte toutes les informations de santé concernant chaque enfant. Il est possible d'accéder à ces informations en faisant la demande auprès du Médecin responsable du département de l'information médicale au siège de l'AJD. Elles peuvent être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin. Les familles peuvent également les consulter sur place au siège de l'AJD avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon leur choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à disposition avant un délai minimum de 48 heures après la demande, mais elles doivent être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois, le séjour de l'enfant remonte à plus de 5 ans, ce délai est porté à deux mois.

Si les familles souhaitent obtenir une copie de tout ou partie des éléments du dossier, les frais d'envoi sont à leur charge.

## CONSERVATION DES DOSSIERS MÉDICAUX ET ARCHIVAGE

Le dossier médical de chaque enfant est conservé pendant 30 ans à compter de la date du dernier séjour. Il est archivé dans nos locaux dans des conditions qui garantissent sa confidentialité et son intégrité.

*Arrêté du 15 avril 2008 relatif au contenu du livret d'accueil des établissements de santé – paragraphe 2.*

## L'AJD EST À VOTRE ÉCOUTE

Nous souhaitons connaître votre opinion. À l'issue du séjour de votre enfant, nous vous adresserons deux questionnaires sur lesquels, vous et votre enfant, pourrez vous exprimer librement.

Vos remarques, suggestions, seront pour nous des opportunités d'amélioration.

Si vous êtes insatisfait(e) pendant le séjour, nous vous suggérons dans un premier temps de vous adresser au Médecin-Directeur du centre. Si vous jugez que cette démarche ne répond pas à vos attentes, vous pourrez alors formuler vos remarques par écrit à la direction de l'AJD. Nous nous engageons à vous répondre et à tenir compte de vos remarques.

.....

En cas de différend majeur vous pouvez également saisir la Commission Des Usagers (CDU) dont le rôle est de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leurs démarches afin qu'ils puissent exprimer leurs difficultés. Les titulaires sont :

- M. Claude LEHOUSSEL, titulaire et vice-président de la CDU - président de l'AFD 50 - 36, rue du Palais de justice, 50200 COUTANCES - 06.12.88.95.83 - claudelehousssel@gmail.com
- Mme Françoise LEBLONDEL, suppléante - UDAF 50 - 7 rue des Ecoles - 50250 LE HAYE - 06.82.84.02.97 - fr.leblondel@laposte.net
- Mme Béatrice DEMARET, titulaire - présidente de l'association Grandir - 24 rue Hector G. Fontaine, 92600 ASNIERES - 01.47.90.87.61 - president@grandir.asso.fr
- Mme Elisabeth CLEMENT, suppléante - FNATH 14/50 - 149 résidence de la Polle - 50130 CHERBOURG EN CONTENTIN - 06.73.29.78.23 - elisa.clement120@gmail.com.

## LE DROIT À L'IMAGE

« La prise de photographies et leur diffusion doivent s'effectuer dans le respect des règles relatives au droit à l'image. Toute personne pouvant s'opposer à la reproduction de son image, sur quelque support que ce soit, la prise d'une photographie et sa diffusion doit faire l'objet d'un accord écrit de la personne concernée si elle est majeure ou de ses deux parents s'il s'agit d'un mineur.

Il appartient donc aux chefs d'établissement d'obtenir toutes les autorisations utiles préalablement à l'utilisation de photographies et de procéder, la photographie étant une donnée nominative, à la déclaration auprès de la CNIL du site qui la diffuse. » (extrait du site de la CNIL)

Le droit à l'image concerne les images diffusées au public (film, site web...), il implique qu'on ne puisse pas reconnaître les traits d'une personne (visage) sauf autorisation spécifique des représentants légaux (la personne elle-même si elle est majeure). Concrètement, tout est légal à partir du moment où une autorisation spécifique est délivrée par la famille (cf feuillet 3 du dossier médical).

# ÉTÉ 2024



À la Réunion,  
le centre  
est réservé  
aux enfants  
de l'île.



Angerville l'Orcher



Gouville-sur-Mer



Crozon



Sainte-Bazeille



Pujols

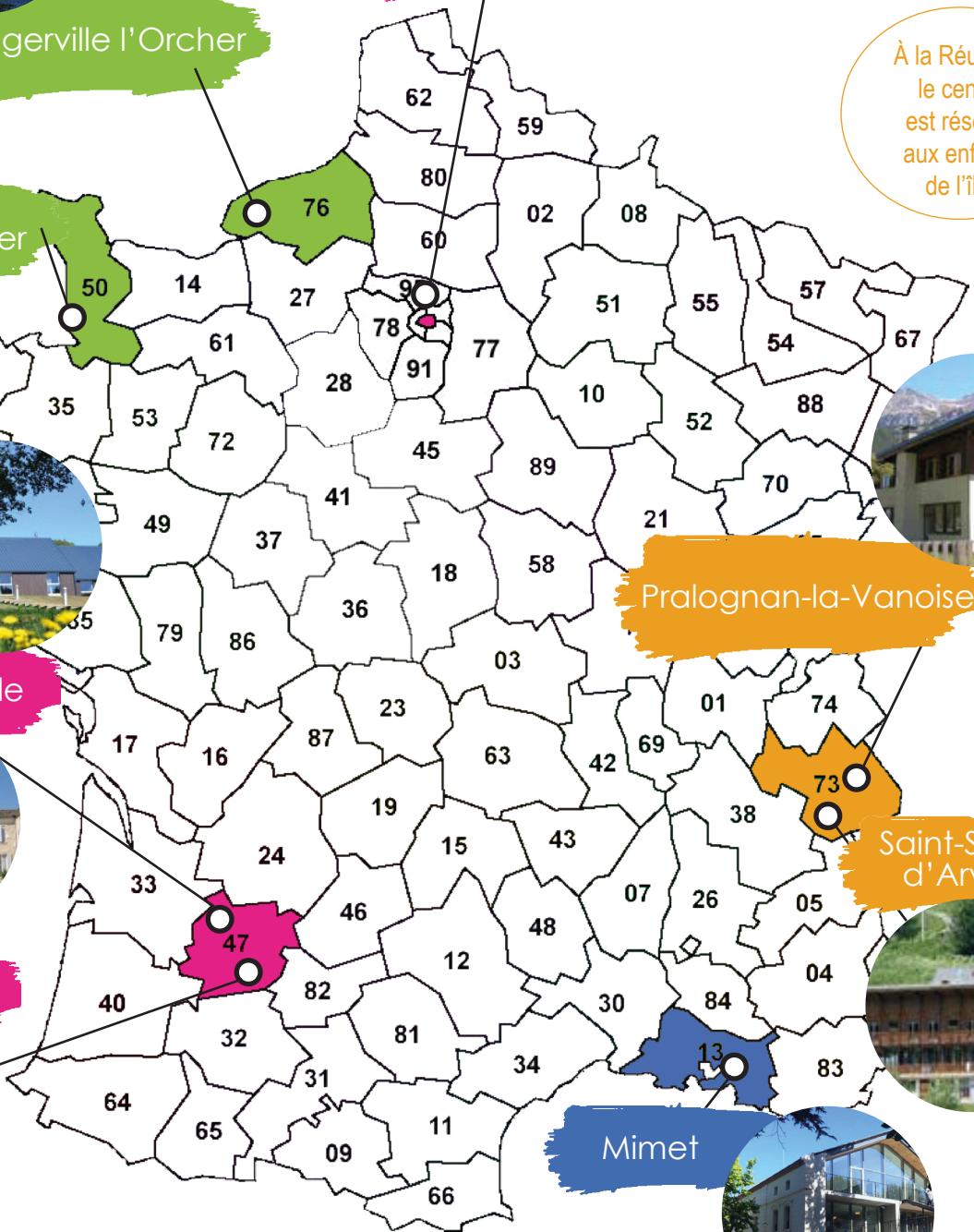


Mimet



Pralognan-la-Vanoise

Saint-Sorlin  
d'Arves



# POUR CHAQUE ÂGE, UN LIEU, UN SÉJOUR

LES CENTRES	LES DATES	ÂGE	VOYAGE EN GROUPE AVEC L'AJD AU DÉPART DE :
<b>GOUVILLE-SUR-MER</b> <i>Manoir Saint Marcouf</i>	Jeudi 04 juillet au mercredi 17 juillet (14 jours) Jeudi 18 juillet au mercredi 31 juillet (14 jours) Vendredi 02 août au jeudi 15 août (14 jours) Samedi 17 août au vendredi 30 août (14 jours)	6 à 11 ans	Paris, Lyon
<b>SAINTE-BAZEILLE</b> <i>MFR du Marmandais</i>	Jeudi 04 juillet au vendredi 19 juillet (16 jours) Samedi 20 juillet au vendredi 09 août (21 jours) Samedi 10 août au vendredi 30 août (21 jours)	11 à 14 ans	Paris, Lyon ou Marseille
<b>SAINT SORLIN D'ARVES</b> <i>Chalet de l'Ornon</i>	Jeudi 04 juillet au mercredi 24 juillet (21 jours)	10 à 14 ans	Paris, Lyon
<b>ANGERVILLE L'ORCHER</b> <i>Domaine des Hellandes</i>	Jeudi 04 juillet au mercredi 24 juillet (21 jours)	10 à 13 ans	Paris
<b>CROZON</b> <i>Centre nautique - Port de plaisance</i>	Lundi 29 juillet au lundi 12 août (15 jours) Lundi 12 août au lundi 26 août (15 jours)	13 à 17 ans	Paris
<b>PRALOGNAN-LA-VANOISE</b> <i>Chalet de la grande casse</i>	Jeudi 04 juillet au mercredi 24 juillet (21 jours) Samedi 10 août au vendredi 30 août (21 jours)	14 à 17 ans	Paris, Lyon
<b>PUJOLS</b> <i>MFR - Le Bosc</i>	Jeudi 04 juillet au vendredi 19 juillet (16 jours) Samedi 20 juillet au vendredi 09 août (21 jours) Samedi 10 août au vendredi 30 août (21 jours)	14 à 17 ans	Paris, Lyon ou Marseille
<b>MIMET</b> <i>Domaine Laou</i>	Jeudi 04 juillet au vendredi 19 juillet (16 jours) Samedi 20 juillet au vendredi 09 août (21 jours) Samedi 10 août au vendredi 30 août (21 jours)	8 à 12 ans 10 à 14 ans 10 à 14 ans	Paris

*Il est impératif de savoir nager et de disposer de son brevet d'aisance aquatique.*



## GOUVILLE-SUR-MER



6-11 ANS



14 JOURS



04 JUILLET AU 17 JUILLET  
18 JUILLET AU 31 JUILLET  
02 AOÛT AU 15 AOÛT  
17 AOÛT AU 30 AOÛT



MER

Le manoir Saint-Marcouf est situé à 2 kms d'une immense plage de sable fin.

L'établissement est composé de 3 corps de bâtiments pour l'hébergement, les activités et la restauration.



## AU PROGRAMME

Dans le parc, les enfants pourront prendre part à des activités variées (foot, chasse au trésor, olympiades...).

Le manoir offre également des espaces d'activités créatrices (peinture, bricolage, danse...), la possibilité d'organiser des veillées (soirée conte, boom...). Un programme « bord de mer » est prévu : baignade, concours de châteaux de sable, course dans les dunes, initiation au char à voile.

Les randonnées, la visite du milieu environnant (château du Pirou, parc animalier de Champrépus...) diversifient les activités.

Les enfants pourront aussi participer au jardin pédagogique : jardinage et récolte sont au programme, et profiter de la cuisine pédagogique permettant des activités spécifiques autour de l'alimentation.





## AU PROGRAMME

En pleine nature, les enfants peuvent s'adonner à des activités multiples : marche en forêt et sur la côte, escapade à Etretat, piscine, jeux d'équipes et sports variés.

Les séances d'éducation thérapeutique sont également des moments pendant lesquels les activités ludiques et créatives sont développées.

En groupe ou individuel, les échanges avec les adultes et les temps de soins permettent de gagner en autonomie.

Entre le Havre, porte océane et Etretat, le Domaine des Hellandes accueillera votre enfant dans un environnement de verdure et de vallons. Le groupe sera logé au « Pressoir », implanté dans le parc du Domaine, qui se compose d'une salle de restauration équipée d'un self, d'un espace d'accueil, d'un grand patio et de 43 chambres.



ANGERVILLE L'ORCHER



10-13 ANS



21 JOURS



04 JUILLET AU 24 JUILLET



MER / PISCINE / NATURE



## SAINT-SORLIN D'ARVES



10-14 ANS



21 JOURS



04 JUILLET AU 24 JUILLET



MONTAGNE



Situé en Maurienne au cœur de la vallée de l'Arvan, le village Saint Sorlin d'Arves (1550 m d'altitude) est idéalement situé au pied du col de la croix de fer et du glacier de l'étendard.

Dans un cadre calme et serein, exposé plein sud, le « Chalet de l'Ornon » offre une vue imprenable sur les aiguilles d'Arves et propose un hébergement agréable.



## AU PROGRAMME

À l'extérieur : terrain de foot, de volley pour de grands jeux explosifs, matchs endiablés... Des salles dans le bâtiment permettent d'y organiser toutes sortes de jeux et activités.

Et bien évidemment, la montagne, avec tout ce qu'elle propose, permet à chacun de s'y épanouir selon ses envies.

Tout un programme est proposé : de la petite balade à la randonnée avec bivouac sur plusieurs jours, en passant par la baignade dans le lac, la marche glacière et l'escalade.

Côté diabète, en dehors des temps de soins et des apprentissages techniques, les expériences, les veillées thématiques, les discussions permettent à chacun de renforcer son autonomie.







AJD  
Maison familiale rurale  
du Marmandais  
17, avenue de Graveyron  
47180 SAINTE-BAZEILLE



Au cœur de la vallée de la Garonne, la Maison Familiale Rurale est implantée à Sainte-Bazelle dans une ancienne maison bourgeoise entourée d'un parc de 3 hectares, agréable et verdoyant. Le centre dispose d'un terrain de foot, de volley et d'un boulodrome.



## AU PROGRAMME

Des activités variées dans l'esprit « tourisme vert » sont proposées : randonnées pédestres et à vélo dans la campagne avec visite de villages pittoresques, camping, accrobranche, activités artistiques et culturelles.

Les salles d'activités et le terrain permettent d'organiser, en groupe, un projet pédagogique et thérapeutique adapté aux préadolescents.



**SAINTE-BAZEILLE**



**11-14 ANS**



**04 JUILLET AU 19 JUILLET : 16 JOURS**  
**20 JUILLET AU 09 AOÛT : 21 JOURS**  
**10 AOÛT AU 30 AOÛT : 21 JOURS**



**LAC**



# MIMET



## 8-12 ANS / 10-14 ANS



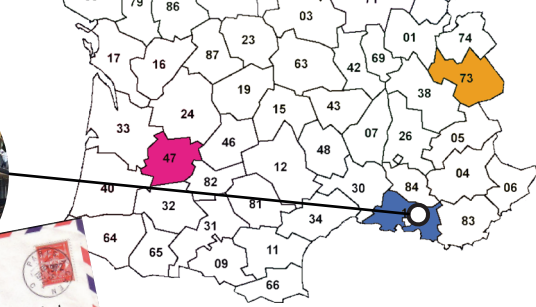
04 JUILLET AU 19 JUILLET : 16 JOURS  
POUR LES 8-12 ANS

20 JUILLET AU 09 AOÛT : 21 JOURS  
POUR LES 10-14 ANS

10 AOÛT AU 30 AOÛT : 21 JOURS  
POUR LES 10-14 ANS



## MER



Outre les nombreuses activités en plein air, les jeunes ont à leur disposition une salle d'activité équipée de matériel hi-fi et vidéoprojecteur permettant d'organiser des soirées spectacles, cinéma, karaokés...



## AU PROGRAMME

Les différents espaces permettent d'organiser des journées et des moments variés adaptés au rythme et aux envies des jeunes.

Ce sera l'occasion de participer à des sports collectifs (foot, volley, basket, badminton), des randonnées pédestres, des grands jeux collectifs en plein air, faire de l'escalade, se baigner, etc.

Des sorties culturelles sont aussi possibles, notamment à Marseille.

Les mécanismes du diabète sont largement abordés afin de mieux interpréter les résultats et adapter les conduites à tenir.



Situé dans un parc de 2 hectares, face à la mer, Postofort est le centre d'hébergement du Centre Nautique de Crozon Morgat.

Il est constitué de 3 bâtiments : un pour la restauration et deux pour l'hébergement et les activités.



CROZON



13-17 ANS



15 JOURS



29 JUILLET AU 12 AOÛT  
12 AOÛT AU 26 AOÛT



MER



IMPÉRATIF DE SAVOIR NAGER ET DE  
DISPOSER D'UN BREVET D'AISANCE  
AQUATIQUE (IL SERA À ADRESSER À L'AJD)

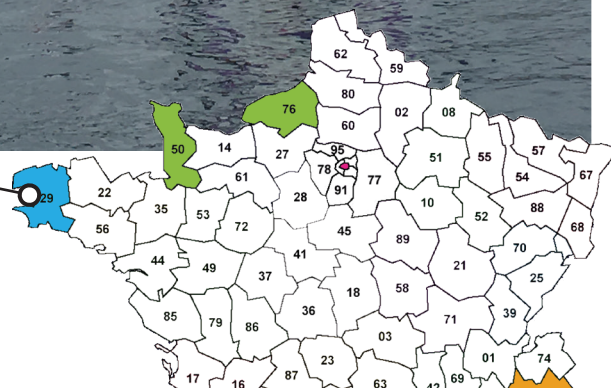


## AU PROGRAMME

Ce séjour s'adresse aux adeptes des sports nautiques : planche à voile, surf et voile en duo sur catamaran ou en équipage sur un voilier.

En plus de ces sports nautiques, des veillées et activités diverses seront proposées aux adolescents.

Les échanges entre jeunes et avec les équipes au cours de temps de soins ou de façon plus informelle, sont des moments propices au partage d'expériences et de vécu avec le diabète.





## PUJOLS



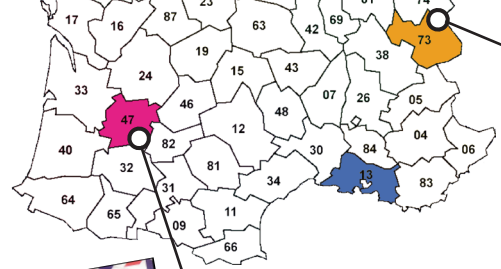
14-17 ANS



04 JUILLET AU 19 JUILLET : 16 JOURS  
20 JUILLET AU 09 AOÛT : 21 JOURS  
10 AOÛT AU 30 AOÛT : 21 JOURS



PISCINE



Entre la vallée du Lot et le pays de Serres, dans une région vallonnée au riche patrimoine culturel et historique.



## AU PROGRAMME

Les journées seront rythmées par des temps de grands jeux, de détente, d'échange... Sur place et aux alentours, les jeunes pourront profiter soit de la piscine dans le centre, soit de randonnées pédestres ou à vélo et de bivouak.

Selon les envies, chaque jeune pourra participer à des activités sportives, artistiques... Des prestataires permettent d'envisager des activités comme l'escalade ou le canoë-kayak.

Sans oublier les temps de discussion et d'échange sur les situations liées à l'adolescence afin que chaque jeune reparte avec les solutions les mieux adaptées.





**P**etit village authentique et naturellement préservé, aux portes du Parc National de la Vanoise, Pralognan est un endroit unique où la détente et le sport plaisir sont véritablement accessibles à tous.

Le chalet de la « Grande Casse » est un lieu idéal pour se retrouver dans une ambiance familiale.



**PRALOGNAN LA VANOISE**



**14-17 ANS**



**21 JOURS**



**04 JUILLET AU 24 JUILLET  
10 AOÛT AU 30 AOÛT**



**MONTAGNE**



## **AU PROGRAMME**

Il est possible de monter au col de la Vanoise et de découvrir le lac des vaches et le refuge Félix Faure en passant au pied du glacier. De nombreuses sorties sont adaptées au niveau de chacun.

Bien sûr, les activités plus traditionnelles (piscine, patinoire, bowling, rafting, veillées...) sont proposées.

Les « cafés débats », les discussions autour d'un feu, ou tout en haut de la montagne entre jeunes, avec les équipes expérimentées, sont parties intégrantes des « temps d'éducation » qui aident chaque jeune à prendre en main sa vie avec le diabète.



# POUR REMPLIR LE DOSSIER

## DOSSIER MÉDICAL

Je remplis les feuillets 1 à 7

Je vais chez le pédiatre/diabétologue ou médecin traitant avec ce dossier + carnet de santé

### LE MÉDECIN :

- Valide les informations (p.5-7)
- Complète les pages 8 -9
- Signe et appose son tampon (p.9)

### LE MÉDECIN :

- Complète la demande préalable préinscription médicale de transport (Cerfa n°11575\*03)



J'envoie ce Cerfa à ma caisse d'assurance maladie (CPAM)  
(l'absence de réponse vaut accord)

## DOSSIER ADMINISTRATIF

Je remplis le dossier avec l'enfant

Les représentants légaux complètent et signent le dossier

ADHÉSION AJD (si non à jour)

COPIE ordonnance  
(utilisée à la pharmacie)

COPIE Vaccination

Attestation ouverture de droits  
(100%, moins de 3 mois)

Carte mutuelle ou CSS

Règlement du  
forfait éducatif

GRANDE ENVELOPPE

AJD – 38 rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

# LES FRAIS LIÉS AU SÉJOUR SSR-AJD

1

## Les frais d'hospitalisation

Si les droits sont ouverts sur la durée du séjour pour :

Enfant affilié au régime général

Enfant affilié au régime local

Enfant bénéficiaire de la PUMA (ex CMU)

Prise en charge par l'assurance maladie

2

## Le forfait journalier ( 20€ / jour de séjour)

Enfant affilié au régime général

Enfant affilié au régime local

Enfant bénéficiaire de la CSS (ex CMU-c)

J'ai fait une demande de prise en charge à ma mutuelle

Ma mutuelle a donné son accord  
MAIS je dois avancer ce forfait et ma mutuelle me remboursera

Ma mutuelle ne prend pas en charge le FJ  
Je dois payer ce forfait à l'AJD avant le départ

Ma mutuelle a donné son accord  
Elle paiera directement l'AJD

L'AJD sera payée directement

L'AJD sera payée directement

3

## Les frais de transport

Quelque soit mon régime social

Suite à l'envoi de la demande d'entente préalable de transport, mon organisme d'affiliation a donné son accord :

OUI

MAIS je dois avancer les frais à l'AJD

Après le séjour, je recevrai une facture acquittée que j'enverrai à ma caisse pour remboursement

NON

Je paye les frais à l'AJD et j'essaie de contester auprès de ma caisse d'affiliation en demandant les courriers types à l'AJD

4

## Le forfait éducatif

225€

OU

275€

Désormais, l'adhésion peut se faire en ligne sur notre site internet dans la partie 'boutique en ligne':



Il suffit de cliquer sur 'Devenir adhérent' et de procéder au paiement en ligne directement.



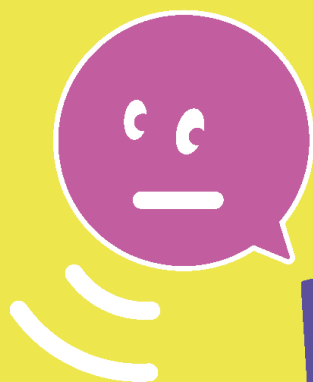
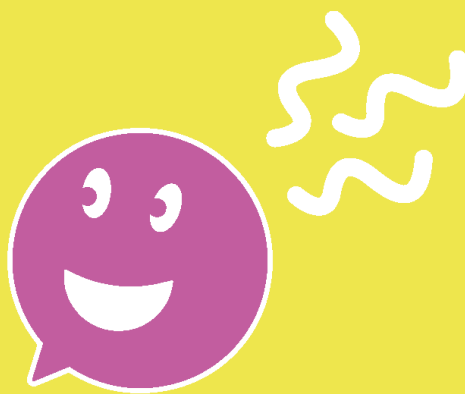
[www.ajd-diabete.fr](http://www.ajd-diabete.fr)





Qualité des Soins

VOTRE



AVIS

EST



PRÉCIEUX!!

**e-Satis**



Votre expérience  
est utile à tous !

Renseignez votre email à l'admission  
et répondez à e-Satis, l'enquête  
nationale de la Haute Autorité de santé.

Complémentaire au questionnaire envoyé par l'AJD en fin de séjours



**HAS**  
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Avec le soutien de  
**France  
Assos  
Santé**  
La voix des usagers

# Comment répondre à l'enquête ?

Vous donnez votre adresse e-mail\* à l'admission ou à la sortie de l'établissement pour recevoir le questionnaire e-Satis, une fois rentré chez vous.

## Que contient le questionnaire ?

En répondant de façon anonyme au questionnaire e-Satis, vous donnez votre avis sur :

- l'accueil dans l'établissement ;
- votre prise en charge par les professionnels de santé ;
- votre chambre et vos repas ;
- l'organisation de votre retour à domicile.

## Pourquoi votre avis est important ?

- Vous aidez votre hôpital ou votre clinique à connaître ses points forts et ses points à améliorer.
- Vous participez à l'amélioration de la qualité des soins des établissements de santé.
- Vous permettez à chaque personne de s'informer sur le niveau de satisfaction des patients de l'établissement de son choix sur QualiScope.

Une des missions de la HAS est de mesurer et d'améliorer la qualité des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux. Pour cela, elle met en place différents indicateurs de qualité, dont e-Satis.

Tous les résultats par établissement sont disponibles sur QualiScope, le service d'information en ligne de la HAS, accessible sur [www.has-sante.fr/QualiScope](http://www.has-sante.fr/QualiScope)

Plus d'information sur les missions de la HAS  
sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)



# L'AIDE AUX JEUNES DIABÉTIQUES

Une association où soignants, patients et familles travaillent main dans la main pour construire l'avenir des jeunes DT1 : **l'accès pour tous à la santé et la réalisation de leur projet de vie.**



**MIEUX VIVRE LE DIABÈTE DE TYPE 1**

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique  
38 rue Eugène Oudiné, 75013 Paris

Tél : 01 44 16 89 89 - Fax : 01 45 81 40 38 - [www.ajd-diabete.fr](http://www.ajd-diabete.fr)



**AIDE AUX  
JEUNES  
DIABÉTIQUES**